

Informations ET RESTRICTIONS

Absorption TEINTES & MATÉRIAUX

	Catégorie	Pictogrammes d'utilisation pour verres solaires	But	Taux d'absorption
Protection Normalisée	A A+	0	CONFORT	de 0% Jusqu'à 20%
	AB	1	FAIBLE LUMINOSITÉ	de 21% Jusqu'à 52%
	B	2	LUMINOSITÉ MOYENNE	de 53% Jusqu'à 82%
	C	3	FORTE LUMINOSITÉ	de 83% Jusqu'à 92%
	D	4	LUMINOSITÉ EXCEPTIONNELLE	de 92% Jusqu'à 96%



Pas d'utilisation pour la conduite nocturne.



Pas d'utilisation pour la conduite diurne et nocturne.

REMARQUE

Les catégories et utilisation pour la conduite sont données pour des verres en l'état. Tableau réalisé conformément à la norme NF-EN-ISO 8990-3.

FAISABILITÉ PAR INDICE

Se reporter au catalogue verre.

NOTE

Les teintes classiques sont également réalisables en dégradé à partir de l'intensité AB. Si vous le souhaitez, vous pouvez demander une absorption particulière dans la mesure où cette demande respecte :

- les intensités min et max du tableau ci-dessus / les indices de verres sur lesquels les teintes sont possibles.

Dans ce cas il vous faudra IMPÉRATIVEMENT, lors de votre commande, préciser à nos chargés de clientèle l'intensité souhaitée.

Votre commande sera alors saisie en teinte au MODELE avec le tarif applicable.

Teinte	Intensité	Catégorie	1.502 (cr39)	1.56	1.6	1.6 Tribid™	1.67
Brun	A	0	12%	12%	12%	12%	12%
	A+	0	18%	18%	18%	18%	18%
	AB	1	35%	35%	35%	35%	35%
	B	2	55%	55%	55%	55%	55%
	C	3	85%	85%	85%	85%	85%
	D	4	92%	92%	92%	92%	92%
	Gris	A	0	12%	12%	12%	12%
		A+	0	18%	18%	18%	18%
		AB	1	35%	35%	35%	35%
		B	2	55%	55%	55%	55%
	Vert G	A	0	12%	12%	12%	12%
		A+	0	18%	18%	18%	18%
AB		1	35%	35%	35%	35%	
B		2	55%	55%	55%	55%	
Bleu Black	C	3	85%	85%	85%	85%	
	D	4	92%	92%	92%	92%	
	A	0	12%	12%	12%	12%	
	A+	0	18%	18%	18%	18%	
	AB	1	35%	35%	35%	35%	
	B	2	55%	55%	55%	55%	
	C	3	85%	85%	85%	85%	
	D	4	92%	92%	92%	92%	
	T	3	83%	83%	83%	83%	
	A	0	0	-	0	-	
	AB	0	0	-	0	-	
	B	0	0	-	0	-	
Violet Rose Orange Jaune Vert	C	0	0	-	0	-	
	A	0	15%	15%	15%	-	
	AB	1	25%	25%	25%	-	
	B	2	45%	45%	45%	-	
	C	2	65%	65%	65%	-	
	D	2	75%	75%	75%	-	
	A	0	15%	15%	15%	-	
	AB	1	35%	35%	35%	-	
	B	2	55%	55%	55%	-	
	C	2	75%	75%	75%	-	
	D	3	85%	85%	85%	-	
	A	0	15%	15%	15%	-	
AB	1	35%	35%	35%	-		
B	2	55%	55%	55%	-		
C	2	75%	75%	75%	-		
D	3	85%	85%	85%	-		
Oui	-	-	-	Oui	-		
Oui	-	-	-	Oui	-		

TEINTE AU MODELE (oui ou dégradé)

FUNS



La mise sur le marché d'un dispositif médical est conditionnée à l'obtention, préalablement à sa commercialisation, du marquage « CE ». Ce logo traduit la conformité du dispositif médical aux exigences générales de sécurité et de performances, incombant au fabricant du produit, énoncées dans le règlement européen relatif aux dispositifs médicaux UE2017/745. A ce titre, les verres ophtalmiques sont des dispositifs médicaux de classe I soumis au règlement européen UE2017/745.

LES OBLIGATIONS

Pour Novacel

Le marquage CE est synonyme de réussite aux tests exigés, comprenant les exigences fondamentales suivantes :

- Performance optique
- Compatibilité physiologique
- Résistance mécanique
- Ininflammabilité
- Transmission (UV + visible)

Pour l'opticien

En qualité de professionnel de la vue, vous êtes responsable de toutes les informations d'usage à indiquer lors de la vente d'un équipement optique à votre client.

NOVACEL et ses équipes sont à votre disposition pour tous renseignements relatifs aux résultats des tests effectués avec la plus grande rigueur.

RÉSERVES LIÉES À L'UTILISATION DES VERRES COLORÉS POUR LA CONDUITE ET AUX USAGERS DE LA ROUTE



Verres inutilisables pour la conduite diurne

- Verres Unis et Dégradés Brun D, Gris D, Vert G (car le facteur de transmission est inférieur ou égal à 8%)
- Packs miroir Bronze, Acier, Argent, Rubis, Saphir, Émeraude, Mercure, Or brillant, Yara, Blueberry. Les miroirs Gold, Blue et Silver ainsi que les Flashes Snow, Sky, Earth, Fire et Sun.
- Verres organiques de teintes unies ou dégradées, Vert D, Rose C, Rose D, les dégradés Rose Cool, Medium, Warm, Bleu B, Bleu C, Bleu D, les dégradés Bleu Cool, Medium, Warm, Violet C, Violet D et les dégradés Violet Cool, Medium, Warm (car les critères des quotients d'atténuation visuelle relatifs pour la reconnaissance des signaux lumineux ne sont pas respectés).
- Teintes Funs : Butterfly n°10, Réglisse n°86, Prune n°88 (car le facteur de transmission est inférieur ou égal à 8%) Bleu acier n°36, Menthe n°37, Amarante n°61 (car les critères des quotients d'atténuation visuelle relatifs pour la reconnaissance des signaux lumineux ne sont pas respectés).



Verres inutilisables pour la conduite nocturne

Le facteur de transmission dans le visible est inférieur à 75% au point de référence de conception

- Organiques teintes unies AB, B, C, D
- Organiques teintes dégradées AB, B, C et D
- Minéraux teintes unies AB, B et C
- Packs miroir Bronze, Acier, Argent, Rubis, Saphir, Émeraude, Mercure, Or brillant, Yara, Blueberry. Les miroirs Gold, Blue et Silver ainsi que les Flashes Snow, Sky, Earth, Fire et Sun.
- Toutes les teintes Funs à l'exception de : Amande n°28 et Blé n°29